



MINISTÈRE DES OUTRE-MER

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Récapitulatif par territoire

- **Entre les Antilles (Guadeloupe, Martinique, Saint-Martin, Saint-Barthélemy) et l'hexagone**, les motifs impérieux sont levés.

Les personnes non vaccinées sont soumises à un auto-isolement de 7 jours à leur arrivée, dans les deux sens, à l'issue duquel elles devront être testées négatives. Les personnes vaccinées sont dispensées de cette mesure d'auto-isolement. Le même régime s'applique pour les personnes provenant d'un pays étranger « vert ».

Pour les déplacements avec un pays étranger orange, les motifs impérieux et l'obligation d'auto-isolement s'appliquent pour les personnes non vaccinées. Ces deux mesures ne s'appliquent pas aux personnes vaccinées.

Pour les déplacements avec un pays étranger rouge, les motifs impérieux s'appliquent à tous les passagers et la quarantaine stricte et contrôlée s'applique aux seules personnes non vaccinées.

Pour les déplacements entre les territoires antillais français, les personnes non vaccinées sont également soumises à un auto-isolement de 7 jours à leur arrivée, dans les deux sens, à l'issue duquel elles devront être testées négatives. Les personnes vaccinées sont dispensées de cette mesure d'auto-isolement. En cas de dégradation de la situation sur un territoire, les préfets sont habilités à rétablir les motifs impérieux. L'évolution épidémiologique défavorable à Saint-Martin conduit ainsi à maintenir des motifs impérieux pour les personnes non vaccinées entre ce territoire d'une part et la Martinique et la Guadeloupe d'autre part.

- **Entre l'océan indien (La Réunion, Mayotte) et l'hexagone, et entre les deux îles**, les motifs impérieux sont levés pour les seules personnes vaccinées. Ils sont maintenus pour les personnes non vaccinées.

Les personnes non vaccinées sont soumises à un auto-isolement de 7 jours à leur arrivée, dans les deux sens, à l'issue duquel elles devront être testées négatives. Les personnes vaccinées sont dispensées de cette mesure d'auto-isolement.

Le même régime s'applique pour les personnes provenant d'un pays étranger « vert » et « orange ».

Pour les déplacements avec un pays étranger « rouge », les motifs impérieux s'appliquent à tous les passagers et la quarantaine stricte et contrôlée s'applique aux seules personnes non vaccinées.

- **Entre la Guyane et l'hexagone**, les motifs impérieux sont maintenus pour tous, en raison de la situation épidémiologique qui reste à un niveau préoccupant, même si elle s'améliore progressivement



MINISTÈRE DES OUTRE-MER

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Les passagers en provenance de l'hexagone et à destination de la Guyane sont soumis à une obligation d'auto-isolement de 7 jours, à l'issue duquel ils devront être testés négatifs. Le même régime s'applique pour les personnes provenant d'un pays étranger vert et orange. Pour les passagers provenant d'un pays étranger rouge, la quarantaine stricte et contrôlée s'applique aux personnes non vaccinées.

En provenance de Guyane et à destination de l'hexagone, les passagers non vaccinés sont soumis à une quarantaine obligatoire et contrôlée. Les passagers vaccinés sont soumis à un auto-isolement de 7 jours.

- **Entre Saint-Pierre-et-Miquelon et l'hexagone**, les motifs impérieux sont levés.

Les personnes non vaccinées restent soumises à un arrêté de quarantaine stricte et contrôlée à leur arrivée sur Saint-Pierre-et-Miquelon, à l'issue duquel elles devront être testées négatives. Les personnes vaccinées sont dispensées de toute mesure de quarantaine.

Pour les déplacements avec un pays étranger, les motifs impérieux et la quarantaine s'appliquent pour les personnes non vaccinées, à la différence des personnes vaccinées.

- **Entre la Polynésie Française et l'hexagone**, les motifs impérieux sont levés pour les seules personnes vaccinées. Ils sont maintenus pour les personnes non vaccinées. La quarantaine stricte et contrôlée s'applique aux personnes non vaccinées.

Un protocole sanitaire local, arrêté par le Pays et le représentant de l'Etat, précise les modalités de tests avant l'embarquement, les modalités de quarantaine et de tests sur le territoire pour les personnes vaccinées, pour les personnes immunisées et pour les personnes non vaccinées.

- **Entre la Nouvelle-Calédonie et l'hexagone**, les motifs impérieux sont maintenus pour tous. Les autorités locales appliquent un dispositif de quarantaine obligatoire et contrôlé pour tous les passagers arrivant en Nouvelle-Calédonie. Le même régime s'applique pour les déplacements avec les pays étrangers.
- **Entre Wallis-et-Futuna et l'hexagone**, les motifs impérieux sont maintenus pour tous. Un dispositif de quarantaine obligatoire et contrôlé est mis en place pour tous les passagers lors du transit en Nouvelle-Calédonie. Le même régime s'applique pour les déplacements avec les pays étrangers.

ⁱ Liste des pays verts (pas de circulation active du virus, pas de variants préoccupants recensés) : espace européen, Australie, Corée du Sud, Israël, Japon, Liban, Nouvelle-Zélande, Singapour.

ⁱⁱ Liste des pays orange : tous les pays hors pays verts et rouges

ⁱⁱⁱ Liste des pays rouge (circulation active du virus, présence de variants préoccupants) : Afrique du Sud, Argentine, Bahreïn, Bangladesh, Bolivie, Brésil, Chili, Colombie, Costa Rica, Inde, Népal, Pakistan, Sri-Lanka, Suriname, Turquie, Uruguay.



MINISTÈRE DES OUTRE-MER

Liberté
Égalité
Fraternité

MOTIFS IMPÉRIEUX

Hexagone → Outre-mer

TERRITOIRE	MOTIFS IMPÉRIEUX	MESURES DANS LE SENS HEXAGONE – OM	
		PERSONNES VACCINÉES	PERSONNES NON VACCINÉES
SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON	Levée au 19 mai	Test PCR 72h ou test antigénique 48h	Test PCR 72h ou antigénique 48h Arrêté de quarantaine Test à l'issue
SAINT-BARTHÉLEMY	Levée au 1 ^{er} juin	Test PCR 72h ou test antigénique 48h	Test PCR 72h ou antigénique 48h Engagement d'isolement 7j Test à l'issue
SAINT-MARTIN	Levée au 9 juin	Test PCR 72h ou test antigénique 48h	Test PCR 72h ou antigénique 48h Engagement d'isolement 7j Test à l'issue
GUADELOUPE	Levée au 9 juin	Test PCR 72h ou test antigénique 48h	Test PCR 72h ou antigénique 48h Engagement d'isolement 7j Test à l'issue
MARTINIQUE	Levée au 9 juin	Test PCR 72h ou test antigénique 48h	Test PCR 72h ou antigénique 48h Engagement d'isolement 7j Test à l'issue
LA RÉUNION	Levée au 9 juin pour les seules personnes vaccinées	Test PCR 72h ou test antigénique 48h	Test PCR 72h ou antigénique 48h Engagement d'isolement 7j Test à l'issue
MAYOTTE	Levée au 9 juin pour les seules personnes vaccinées	Test PCR 72h ou test antigénique 48h	Test PCR 72h ou antigénique 48h Engagement d'isolement 7j Test à l'issue
GUYANE	Pas de levée	Test PCR 72h ou antigénique 48h Engagement d'isolement 7j Test à l'issue	Test PCR 72h ou antigénique 48h Engagement d'isolement 7j Test à l'issue
POLYNÉSIE FRANÇAISE	Levée au 9 juin pour les seules personnes vaccinées	Test PCR 72h ou antigénique 48h (Voir protocole sanitaire local)	Test PCR 72h ou antigénique 48h Arrêté de quarantaine Test à l'issue (Voir protocole sanitaire local)
NOUVELLE CALEDONIE	Pas de levée	Test PCR 72h ou antigénique 48h Arrêté de quarantaine Test à l'issue (Voir protocole sanitaire local)	Test PCR 72h ou antigénique 48h Arrêté de quarantaine Test à l'issue (Voir protocole sanitaire local)
WALLIS ET FUTUNA	Pas de levée	Test PCR 72h ou antigénique 48h (Voir protocole sanitaire local)	Test PCR 72h ou antigénique 48h Arrêté de quarantaine Test à l'issue (Voir protocole sanitaire local)





MINISTÈRE DES OUTRE-MER

Liberté
Égalité
Fraternité

MOTIFS IMPÉRIEUX

Outre-mer → Hexagone

TERRITOIRE	MOTIFS IMPÉRIEUX	MESURES DANS LE SENS OM – HEXAGONE	
		PERSONNES VACCINÉES	PERSONNES NON VACCINÉES
SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON	Levée au 19 mai		
SAINT-BARTHÉLEMY	Levée au 1 ^{er} juin		Engagement d'isolement 7j Test à l'issue
SAINT-MARTIN	Levée au 9 juin		Engagement d'isolement 7j Test à l'issue
GUADELOUPE	Levée au 9 juin		Engagement d'isolement 7j Test à l'issue
MARTINIQUE	Levée au 9 juin		Engagement d'isolement 7j Test à l'issue
LA RÉUNION	Levée au 9 juin pour les personnes vaccinées	Test PCR 72h ou test antigénique 48h	Test PCR 72h ou test antigénique 48h Engagement d'isolement 7j Test à l'issue
MAYOTTE	Levée au 9 juin pour les seules personnes vaccinées	Test PCR 72h ou test antigénique 48h	Test PCR 72h ou test antigénique 48h Engagement d'isolement 7j Test à l'issue
GUYANE	Pas de levée	Test PCR 72h ou antigénique 48h Test antigénique à l'arrivée Engagement d'isolement 7j Test à l'issue	Test PCR 72h ou antigénique 48h Test antigénique à l'arrivée Arrêté de quarantaine Test à l'issue
POLYNÉSIE FRANÇAISE	Levée au 9 juin pour les seules personnes vaccinées		
NOUVELLE CALÉDONIE	Pas de levée		
WALLIS ET FUTUNA	Pas de levée		

